

DELIBERATION N° 42-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
 Nombre de délégués présents : 46
 Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ANNEXE MAISON MESSIAEN

Vu, la délibération n° 32-26, portant adoption du Compte financier unique 2025 du Budget annexe Maison Messiaen,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Constatant les résultats du compte financier unique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** d'affecter le résultat du Budget annexe Maison Messiaen comme suit :

Excédent global de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	207 456,31 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	207 456,31 €
Résultat reporté d'investissement (ligne 001)	9 783,20 €

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE**

